



CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, DIFFUSE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON

## Advicenne annonce le succès de son introduction en bourse

### *La société lève 27 millions d'euros sur Euronext Paris*

- Prix de l'Offre fixé à 14,03 € par action
- Demande totale d'environ 28,2 M€
- Capitalisation boursière de 112 M€ au jour de l'introduction en bourse
- Fonds levés principalement pour poursuivre le développement clinique de son produit phare, ADV7103, en Europe et aux Etats-Unis et financer son développement commercial en Europe

**Nîmes, France, le 5 décembre 2017** – Advicenne (la « Société » ou « Advicenne », Code ISIN : FR0013296746 ; Mnemonique : ADVIC), spécialiste du développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines néphrologiques et neurologiques, annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris »), avec une levée de 27 millions d'euros par voie d'augmentation de capital.

L'offre nominale, souscrite globalement 1,1 fois, a fait l'objet d'une demande émanant à la fois d'investisseurs nationaux et internationaux de premier plan.

Au regard de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le Conseil d'Administration d'Advicenne réuni ce jour a décidé de fixer le prix de l'Offre à 14,03 € par action et d'exercer partiellement la clause d'extension à hauteur de 106 267 actions nouvelles. Le nombre d'actions nouvelles émises s'établit à 1 924 448 (après exercice partiel de la clause d'extension et avant exercice de l'option de surallocation), permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 27 millions d'euros (prime d'émission incluse). La capitalisation boursière d'Advicenne au jour de l'introduction en bourse s'élèvera à 112 millions d'euros.

Advicenne a en outre consenti à Gilbert Dupont une option de surallocation pouvant être exercée jusqu'au 4 janvier 2018 (inclus) et portant sur un nombre maximum de 83 270 actions nouvelles additionnelles (correspondant à un montant maximum d'environ 1,17 million d'euros) à émettre en cas d'exercice de l'option de surallocation.

**Le Docteur Luc-André Granier, PDG et co-fondateur d'Advicenne, déclare :** « *Nous sommes très heureux du succès de notre introduction en bourse sur Euronext Paris. Nous tenons à remercier nos actionnaires historiques qui nous ont renouvelé leur soutien et leur confiance et ont fait preuve d'un soutien continu pour notre stratégie. Nous tenons également à remercier chacun de nos nouveaux actionnaires, particuliers et professionnels, qui ont souscrit à l'opération. Dix ans après la création de notre société, cette levée de fonds marque une étape importante qui va notamment nous permettre de poursuivre le développement clinique de notre produit phare, l'ADV7103, en Europe et aux Etats-Unis, et de mettre en œuvre l'organisation commerciale nécessaire en vue de sa commercialisation en Europe prévue en 2020 pour sa première indication.* »

#### **RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA LEVÉE DE FONDS**

Les fonds levés dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris permettront à Advicenne de poursuivre sa stratégie et notamment à préparer la mise sur le marché en Europe de son produit phare, ADV7103, dans l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd), à poursuivre le développement clinique aux Etats-Unis dans cette indication, et également à conduire son développement clinique dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis.

Le produit net de la levée de fond sera plus précisément utilisé pour :

- conduire une étude clinique de phase II/III dans l'ATRd aux Etats-Unis, à hauteur d'environ 9 millions d'euros,
- conduire une étude clinique de phase II/III dans la cystinurie en Europe à hauteur d'environ 4 millions d'euros,
- mener le développement commercial d'ADV7103 sur le marché européen avec la mise en place de filiales commerciales, à hauteur d'environ 5 millions d'euros, et
- conduire, pour le solde, une étude clinique de phase II/III dans la cystinurie aux Etats-Unis.

## PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

**Prix de l'Offre :** 14,03 € euros par action

### Taille de l'Offre et produit brut de l'Offre

- Au total, l'émission représente une augmentation de capital d'un montant de 27 M€ (après exercice partiel de la clause d'extension (la « Clause d'Extension »).
- La Clause d'Extension a été exercée partiellement à hauteur de 106 267 actions.
- 1 924 448 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'Offre.
- Le nombre d'actions nouvelles pourra, le cas échéant, être augmenté d'un nombre maximum de 83 270 actions nouvelles supplémentaires en cas de d'exercice en totalité de l'option de surallocation consentie à Gilbert Dupont et pouvant être exercée jusqu'au 4 janvier 2018 (inclus) (l' « Option de Surallocation »).

### Répartition de l'Offre

- L'Offre comprend un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains autres pays, à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique (le « Placement Global ») et une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert (l'« OPO ») principalement destinée aux investisseurs particuliers.
- 1 855 452 actions ont été allouées au Placement Global, soit environ 26 millions d'euros.
- 152 266 actions ont été allouées à l'OPO, soit environ 2,14 millions d'euros.
- Dans le cadre de l'OPO, les fractions d'ordres A1 et A2 seront servies à 100 %.

### Evolution de la composition du capital

A la suite de la réalisation de l'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse (après exercice partiel de la Clause d'Extension et avant exercice de l'Option de Surallocation), le capital social d'Advicenne s'élèvera à 1 600 539,20 euros divisés en 8 002 696 actions<sup>1</sup> réparties comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(2)</sup>
Luc-André Granier*	250 000	3,12%
Caroline Roussel-Maupetit	146 885	1,84%
Ludovic Robin	28 971	0,36%
Nathalie Lemarié	1 069	0,01%
<b>Total dirigeants mandataires sociaux</b>	<b>426 925</b>	<b>5,33%</b>
<b>Total salariés/membres de comités/consultants</b>	<b>44 519</b>	<b>0,56%</b>
IXO Private Equity* <sup>(3)</sup>	1 462 082	18,27%
Bpifrance Investissement* <sup>(4)</sup>	2 249 568	28,11%

<sup>1</sup> En tenant compte de la conversion automatique des 5.762.065 actions de préférence de la Société en circulation en 5.453.248 actions ordinaires à la date de première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris.

	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote <sup>(2)</sup>
Cemag Invest*	689 212	8,61%
Irdi Soridec Gestion* <sup>(3)</sup>	435 511	5,44%
Marie-Odile Humblet	597 249	7,46%
Jean-Pierre Lefoulon*	370 650	4,63%
Françoise Brunner-Ferber*	317 393	3,97%
Autres investisseurs	380 179	4,75%
<b>Total investisseurs</b>	<b>6 501 844</b>	<b>81,25%</b>
<b>Flottant</b>	<b>1 029 408</b>	<b>12,86%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 002 696</b>	<b>100,00%</b>

\* Administrateur de la Société

- (2) le pourcentage des droits de vote étant identique au pourcentage du capital détenu, étant toutefois précisé qu'à compter du 2<sup>ème</sup> anniversaire de la première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins à compter de cette date bénéficieront d'un droit de vote double.
- (3) au travers des fonds dont elle est la société de gestion.
- (4) au travers du FPCI Innobio dont elle est la société de gestion.

Chacun des engagements de souscription tels que décrits dans la note d'opération visée par l'AMF en date du 20 novembre 2017 a été servi à hauteur de 100%.

### Calendrier de l'opération – Prochaines échéances

<b>6 décembre 2017</b>	Début des négociations des actions d'Advicenne sous forme de promesses d'actions sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Advicenne Prom »
<b>7 décembre 2017</b>	Règlement-livraison des actions (OPO et Placement Global)
<b>8 décembre 2017</b>	Début des négociations des actions existantes et nouvelles d'Advicenne sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Advicenne »
<b>4 janvier 2018</b>	Date limite d'exercice de l'option de surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

### Codes d'identification des titres Advicenne

- Libellé : Advicenne
- Marché : Euronext Paris
- ISIN : FR0013296746
- Mnémonique : ADVIC
- Compartiment : C
- Secteur : 4573 – Biotechnology (classification ICB)

### Intermédiaires financiers

*Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés*



### Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 20 novembre 2017 sous le numéro 17-602, composé d'un document de base enregistré le 31 octobre 2017 sous le numéro I.17-071 et de

la note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social au siège social d'Advicenne, 2 Rue Briçonnet, 30000 Nîmes, France. Le prospectus peut être consulté sur le site Internet de la Société (<http://advicenne.com>) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré auprès de l'AMF, et en particulier sur les risques liés aux pertes historiques et futures ainsi que ceux liés au portefeuille de produits de la Société qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'enrichir, et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération.

Retrouvez toute l'information sur l'introduction en bourse d'Advicenne sur :  
<http://advicenne-ipo.com>

### A propos d'Advicenne

Advicenne est une société pharmaceutique qui se focalise sur le développement de produits thérapeutiques adaptés à l'enfant et à l'adulte pour le traitement de maladies orphelines néphrologiques et neurologiques. Le médicament le plus avancé de la Société est ADV7103 et a obtenu des résultats positifs lors de l'étude pivot de phase III, conduite auprès d'enfants et d'adultes atteints d'acidose tubulaire rénale distale (l'ATRd). Advicenne développe également ADV7103 dans une deuxième pathologie rénale, la cystinurie. La Société devrait lancer un essai clinique pivot de phase II/III en Europe en 2018 pour cette indication.

En parallèle, la Société développe un portefeuille de produits en phases préclinique et clinique ciblant des besoins médicaux non satisfaits en néphrologie et en neurologie, en étroite collaboration avec les principaux leaders d'opinion.

Pour plus d'informations sur la Société, rendez-vous sur [www.advicenne.com](http://www.advicenne.com)

### Contacts :

#### Advicenne

Luc-André Granier, Sarah Delbaere, Julie Rachline  
[investors@advicenne.com](mailto:investors@advicenne.com)  
+33 (0)4 66 05 54 20

#### Relations Investisseurs / Relations presse internationales

##### Citigate Dewe Rogerson

David Dible, Sylvie Berrebi, Marine Perrier (Londres)  
Laurence Bault, Alexandre Dechaux (Paris)  
[advicenne@citigatedewerogerson.co.uk](mailto:advicenne@citigatedewerogerson.co.uk)  
+44 (0) 20 7638 9571 / +33 (0)1 53 32 78 87

#### Relations presse France

##### Alize RP

Caroline Carmagnol, Wendy Rigal et Tatiana Veira  
[advicenne@alizerp.com](mailto:advicenne@alizerp.com)  
+ 33 0 1 44 54 36 66

## **Avertissement :**

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à Advicenne ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il doit être satisfait à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises.*

*La diffusion de ce document et l'émission et la souscription des actions d'Advicenne peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Advicenne d'un prospectus au titre de l'article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans un quelconque autre pays.*

*Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933 tel que modifié. Advicenne n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué s'adresse et est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordonnance** ») ou, (iii) aux personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.*

*Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs d'Advicenne ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Advicenne. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Advicenne ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.*

*En cas d'exercice de l'option de surallocation, Gilbert Dupont (ou toute entité agissant pour son compte) en qualité d'agent stabilisateur (l'« **Agent Stabilisateur** ») agissant au nom et pour le compte des chefs de file et teneurs de compte associés, pourra, sans y être tenu, et avec la faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 5 décembre 2017 jusqu'au 4 janvier 2018 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Advicenne, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Advicenne et sont susceptibles d'affecter leur cours.*